

OPINION

**L'invitée**

## *Le chemin de croix des élèves dyslexiques*

Entre difficulté à obtenir un diagnostic et les «mesures compensatoires» prévues par l'école, c'est un peu la douche froide.

**Daniela Cerqui** - Anthropologue, Institut des sciences sociales, UNIL

 Mis à jour: 05.09.2025, 14h36

Le parcours scolaire des enfants et adolescents souffrant de dyslexie ou d'autres troubles dys n'est pas un long fleuve tranquille. D'abord, pour obtenir ce que l'école appelle des «mesures compensatoires» (sous-entendu: pour compenser un «handicap» dys), il est indis-

pensable d'être «diagnostiqué». La première étape pour les parents qui souhaitent que les difficultés de leur enfant soient prises en compte consiste donc à le faire entrer par le biais du diagnostic dans une case particulière considérée comme pathologique, le normal étant défini, pour le dire en bref, par la manière de penser attendue par l'école publique.

L'obtention de ce diagnostic relève actuellement du parcours du combattant, tant la liste d'attente pour avoir un rendez-vous avec une logopédiste afin d'établir un bilan est longue. Une année scolaire peut donc parfaitement être perdue au passage.

Une fois le certificat tant attendu dans la poche, on pense être au bout de ses peines. Or, depuis quelques années ces diagnostics explosent, et les logopédistes ne peuvent s'engager au-delà du diagnostic dans de nouvelles prises en charge, surchargées qu'elles sont déjà avec les élèves qu'elles suivent parfois depuis longtemps.

Alors, on peut se dire que, à défaut de prise en charge, le précieux sésame va au moins servir pour que l'école mette en place des mesures compensatoires, ces élèves ayant la plupart du temps besoin de plus de temps que les autres pour répondre à un même nombre de questions. Mais là encore, la douche froide peut vite arriver. Au niveau de l'école obligatoire vaudoise, la tendance semble être de diminuer le nombre de questions de manière que les élèves dys puissent avoir assez de temps pour terminer dans le temps dévolu.

Là où cela interpelle, c'est que les autres élèves bénéficient eux aussi de ce même temps. Stricto sensu, il ne s'agit donc pas d'une mesure compensatoire, les élèves

dys étant logés à la même enseigne que les autres, mais d'une mesure qui se veut égalitaire en offrant plus de temps à tout le monde. Évidemment, cette quête d'égalité fait sens dans un canton dont le discours est fortement orienté sur l'égalité des chances, mais est-elle vraiment la solution au problème posé? J'en doute.

## «Égalité vs équité»

Il suffit d'introduire les mots «égalité vs équité» dans un moteur de recherche pour voir apparaître un dessin qui représente trois enfants de tailles différentes essayant de regarder par-dessus une palissade. L'un voit bien et le plus petit ne voit rien. Avec une mesure égalitaire consistant à leur fournir une caisse sur laquelle se hisser, de même hauteur pour les trois, on constate que le plus grand voit encore mieux alors que le plus petit ne voit toujours rien. C'est à cela que s'apparentent les mesures prises à l'école obligatoire. Une autre partie du dessin montre les trois caisses réparties différemment: aucune pour le plus grand, une pour le moyen et deux pour le petit, les trois arrivant de cette manière à avoir le même champ de vision. Il ne s'agit pas d'une mesure égalitaire mais d'une mesure équitable, et c'est ce que devraient viser les mesures compensatoires.

Dans le postobligatoire, les jeunes qui souhaiteraient obtenir un certificat de maturité se heurtent ensuite à des enseignants qui, pour certains, reprennent le modèle de l'école obligatoire ou ont des représentations différentes les unes des autres de ce que doivent être les mesures à prendre et tardent à les mettre en place.

Dans le pire des cas, il ne reste que le recours à la très coûteuse école privée, pas à la portée de toutes les familles.

Égalité des chances, disions-nous?

—

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)